



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 juillet 2023 – 18 h

Convoqué le 12 juillet 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le lundi 12 juin 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François SALLES.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Présent(e)s : SALLES Jean-François, AGNOUX Marie-Thérèse, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, GARCIA Sébastien, RIVIERE Patrice, LE MIGNON Marie-Pierre, GRANCHER Isabelle ? HERMABESSIERE Patrick

Excusé : MORENA Jean-Philippe, MAZEAU Mireille

Absents : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice

Pouvoirs : Mme MAZEAU Mireille pour Mme AGNOUX Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Mme NOILHAC Patricia

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

A l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du 2 mai 2023
- 3) Mise à jour du tableau des emplois
- 4) Cantine et Règlement de la garderie
- 5) Décision modificative n°1

Election du secrétaire de séance :

Mme NOILHAC Patricia est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Approbation du PV du 2 mai 2023

Le PV est accepté à :

8 voix POUR

1 Abstention

Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire propose d'augmenter le temps de travail des agents Patricia VIAMONT et Hervé CHAMBRON.

- Pour madame Viamont : de 33h44min à 35heures annualisées
- Pour monsieur Chambron : de 32h23 min à 35heures annualisées

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents votent la mise à jour du nouveau tableau des emplois.

Cantine et Règlement intérieur de la Garderie

Monsieur le maire fait le compte rendu de la réunion d'harmonisation entre les maires du RPI qui s'est tenue le 18 juillet 2023 en présence du DDEN (délégué départemental de l'Education Nationale) monsieur Ravidat.

► Les 3 mairies ont décidé de mettre en place la Tarification Sociale des Cantines qui se base sur le quotient familial des familles.

La commune d'Eyrein, ne souhaitant pas cette année encore augmenter le prix de la cantine propose la tarification ci-dessous :

Quotient familial	Tarif
0 à 800 €	0,80 €
801 à 1000 €	1 €
1001 et plus + QF non communiqué	2,25 €

Le conseil municipal vote à : 8 voix POUR et 2 ASTENTIONS
la mise en place de la nouvelle tarification.
Cette tarification peut être revue chaque année.

► La commune de Vitrac a décidé, comme pour la commune d'Eyrein, de mettre la garderie à 1 euro le matin et 1 euro le soir.

► Le règlement de la garderie est revu par les conseillers.

1. La garderie reste payante pour tous les enfants la fréquentant..
2. Le maire propose de mettre la garderie du mercredi de 14h à 16h. Les conseillers s'y étant opposés, une recherche d'un personnel supplémentaire pour quelques heures est engagée.

Décision modificative

Conformément au principe posé à l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la compensation de cette suppression se fait en référence au taux appliqué par les collectivités lors du lancement de la réforme.

L'Etat a vocation à assurer une compensation intégrale.

Pour ajuster cette compensation, la commune percevra la somme de 473 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le virement de crédit sur les avances de fiscalité.

Questions diverses

► Monsieur le Maire présente le devis envoyé par M. Gourinel du portail de l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le devis et autorise monsieur le Maire à procéder au changement du portail.

► Madame Le Mignon détaille le budget alloué à l'école d'Eyrein :

	EYREIN
Subventions APE	500 €
Coopérative Scolaire	400 €
Fournitures scolaires	4 000 €
Transports (sorties)	1 000 € (+ 245,55 € sortie séjour Bugeat)
TOTAL	6 145,55 €

► Rappel aux conseillers de respecter « la charte des élus » qu'ils ont signé en début de mandat.

► Monsieur Rivière propose de floquer les véhicules de la commune. L'ensemble du conseil y est favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance
Patricia NOILHAC

Monsieur le Maire
Jean-François SALLES

Suite à la réunion du conseil municipal, monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Tavarès. Ce dernier explique qu'une partie de son terrain a été goudronnée en son temps par la mairie.

En conséquence de nombreuses personnes passent sur son terrain (moto, camion du syndicat des eaux et autres) pensant qu'il est communal, ce qui n'est bien sûr pas le cas !

M. Tavarès demande que la commune lui rachète le VC 36 afin, qu'en cas d'accident il n'en soit plus responsable.

Une proposition de rachat possible sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.